



École publique des Trois Pommiers - Peumerit

Chers parents,

Votre enfant est scolarisé à l'école publique des Trois Pommiers. Vous trouverez dans ce dossier des documents précisant son fonctionnement : plan de l'école et consignes de circulation sur le parking ; informations sur le conseil d'école et l'association des parents d'élèves ; règlement de cantine, garderie et TAP ; bulletin d'inscription annuelle aux différents temps péri-scolaires ; fiche d'information sur le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité).

L'école comprend trois classes : une classe de maternelle (TPS à GS) et deux classes de primaire (CP à CM2).

Les niveaux de maternelle sont regroupés dans la même classe. L'enseignante, Mathilde Lollier, est assistée par une ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) sur les temps scolaires et sieste. Les niveaux de primaire sont répartis entre Marine Jegou et Marilyne Pogeant (directrice) ; répartition qui peut varier en fonction des effectifs. L'anglais est assuré par l'enseignante de maternelle (habilitation en anglais).

Les 9 demi-journées de classe sont réparties sur 5 jours :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : classe de **8h45 à 12h** et **13h30 à 15h30**.
Le temps d'activités péri-scolaires (TAP) a lieu ces quatre jours de 15h30 à 16h30.
- mercredi : classe de **9h à 12h**. Un temps de garderie jusqu'à **12h30** (non facturé) est prévu pour les parents ne pouvant être présents à 12h. Une navette (mini-bus) vient chaque mercredi pour emmener les enfants inscrits au centre de loisirs de Plonéour Lanvern. L'inscription est à faire **au préalable** et directement auprès du centre de loisirs (*dossier à retirer à la Maison de l'Enfance, 5 rue Chateaubriand ou sur demande par courriel : clsh@ploneour-lanvern.fr*).

Les enfants n'allant pas à la garderie du matin doivent arriver à l'école dans les **10 minutes** avant l'entrée en classe : à partir de **8h35** et **8h50**.

Des agents communaux sont présents sur les temps péri-scolaires : garderie du matin, pause méridienne, temps d'activités péri-scolaires (TAP) et garderie du soir.

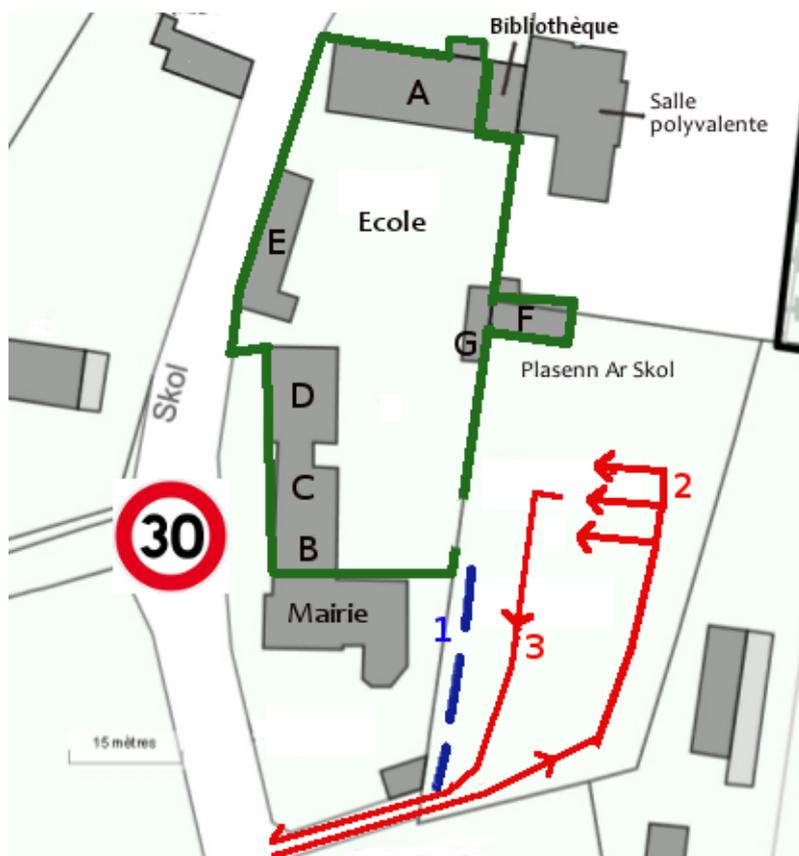
La cantine reçoit les enfants qui y sont inscrits et la cuisine est en grande partie "fait maison" avec des produits frais (*menus visibles sur le site internet de la commune : peumerit.fr*).

Si vous avez des questions sur le fonctionnement de l'école, n'hésitez pas à contacter les enseignantes s'il s'agit du temps de classe, les agents communaux ou la mairie s'il s'agit du temps péri-scolaire.

Septembre 2016

L'équipe municipale

Plan de l'école et sens de circulation sur le parking



L'enceinte de l'école est représentée par la ligne verte

A - classe maternelle ; garderie

B - classe primaire 1

C - classe primaire 2

D - cantine

E - préau

F - salle de TAP

G - toilettes extérieures ; laverie

Sens de circulation (en rouge)

1 - Les places de stationnement devant les barrières bleues sont réservées au personnel de l'école.

Les familles ne doivent pas s'y garer afin d'éviter les marches arrière.

2 - Sens d'arrivée

3 - Sens de départ

==> Ne pas s'arrêter **devant** le portail de l'école pour déposer les enfants.

Merci de respecter ces consignes pour la sécurité des piétons et cyclistes

Deux instances à ne pas confondre...



Le conseil d'école

Il est composé de l'équipe enseignante, d'élus communaux, du DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale) et des délégués de parents d'élèves.

Il a pour mission de voter le règlement intérieur de l'école et d'adopter le projet d'école ; il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école : projet scolaire, restauration, hygiène, sécurité des enfants, intégration des enfants handicapés, travaux, etc. Il se réunit à chaque trimestre.

Les élections de parents d'élèves sont nationales et ont lieu au premier trimestre de l'année scolaire. Tous les parents peuvent être candidats et devenir représentants des parents d'élèves.

Site de référence : <http://www.education.gouv.fr>



L'Association des Parents d'Élèves

L'APE est une association de loi 1901, composée uniquement de parents d'élèves. Les parents qui le souhaitent peuvent devenir membres (adhésion gratuite).

C'est à l'Assemblée Générale, organisée en début d'année scolaire, qu'a lieu l'élection du bureau. Pour son bon fonctionnement, l'association nécessite un(e) président(e), un(e) trésorier(ère), un(e) secrétaire et des membres. Les parents soucieux de participer sans être membre peuvent se porter volontaires lors des événements.

La vocation de l'APE est de soutenir financièrement les projets d'école. Dans ce but, ses membres organisent des événements : plat à emporter, vente de sapins, repas de fin d'année, etc. Par ailleurs, ils organisent des moments festifs permettant aux enfants et aux parents de se rencontrer : Noël, Carnaval, kermesse...

Site de référence : <http://peumerit.fr/vie-associative/lassociation-des-parents-deleves>